

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1836

30 juillet 2013

SOMMAIRE

AAA Luxury and Sports Car rental S.A.	88090	International Fund Services	88089
ARM Holdings S.C.A.	88087	International Ventures Corporation S.A.	88127
Ata Invest S.à r.l.	88087	ISS Technologies S.à r.l.	88085
Atout Image Conseil	88087	Italian Holding Development S.à r.l.	88083
BEPAR Management S.à r.l.	88086	JM IT S.à r.l.	88083
Big-Oz S.à r.l.	88087	Karo-line Luxembourg S.à r.l.	88085
BM Holdings Management S.à r.l. & Part- ners S.C.A.	88085	Kendra S.A.	88093
Bruellan Asset Management Fund	88086	Kershipping S.A.	88085
BSI-Multinvest SICAV	88086	KKR Retail Partners Capco S.à r.l.	88084
Canadian Holdings S.à r.l.	88086	Koho Investments (Luxembourg) S.A. ...	88083
Capital Four Invest	88093	KR International Recruitment S.à r.l.	88082
CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l.	88089	Legacy Pharmaceuticals International Hol- dings (Luxembourg) S.à r.l.	88084
Coaching International S.A.	88089	Legacy Pharmaceuticals International (Lu- xembourg) S.à r.l.	88084
Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF	88088	LEI Anterra Holdings S.à r.l.	88084
Core Investments S.à r.l.	88088	LEI Euro Holdings S.à r.l.	88084
Cork Supply Group S.à r.l.	88090	Manor International S.A.	88092
Courreges Investment Solutions s.à r.l. ...	88088	Maraton International S.A.	88092
Credit Suisse Diversified Capital (Luxem- bourg) S.à r.l.	88088	MC Invest	88128
Credit Suisse Diversified Investco (Luxem- bourg) S.à r.l.	88089	Metal.Lux S.A.	88091
DB Holding S.à r.l.	88096	Mizzen Manco S.C.A.	88091
Delfin S.à r.l.	88116	Mizzen Topco S.C.A.	88091
Generali Luxembourg	88124	Mohawk International (Europe) S.à r.l. ...	88091
HT Hackmann Tortechnik G.m.b.H.	88082	Monier Finance S.à r.l.	88092
HT Hackmann Tortechnik S.à r.l.	88082	Morgan Stanley Liquidity Funds	88090
Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l.	88082	Northland Resources S.A.	88128
Hutchison 3G Sweden Investments S.à r.l.	88082	Plurimedia S.A.	88126
IBC Ugod Luxembourg S.A.	88083	Squarepoint Fund S.C.A. SICAV-SIF	88126
IMMOBILIERE Alain GENIN	88082	Trinity Investments S.à r.l.	88104
Imtech Finance S.A.	88090	Valotel Europe S.A.	88110
Inception Fitness	88089	VCP VII Luxco 6 S.à r.l.	88094
Infrastructure Creation Company S.à r.l.	88083	Vietnam Cambridge Holding Group S.A.	88093
		W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.	88094
		Yerry	88114

**HT Hackmann Tortechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HT Hackmann Tortechnik G.m.b.H.)**

Siège social: L-9290 Diekirch, 4, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 105.716.

Koordinierte Satzung hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. Juni 2013.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2013077156/14.

(130094902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 75.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077142/10.

(130094852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Hutchison 3G Sweden Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077143/10.

(130094850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

IMMOBILIERE Alain GENIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 6, place de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 171.242.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077169/10.

(130094966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

KR International Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 157.360.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013077227/10.

(130095298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Infrastructure Creation Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077175/10.

(130095353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Italian Holding Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 163.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2013077165/11.

(130095319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

IBC Ugod Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 140.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013077166/11.

(130094803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

JM IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 13, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.707.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.06.2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen.

Référence de publication: 2013077198/11.

(130095485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Koho Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 74.379.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
KOHO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013077220/11.

(130095315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077236/11.

(130095700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077237/11.

(130095706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

LEI Anterra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.258.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL
Gérant

Référence de publication: 2013077255/11.

(130095489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

LEI Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.285.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL
Gérant

Référence de publication: 2013077257/11.

(130095498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

KKR Retail Partners Capco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 176.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077217/10.

(130095445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Karo-line Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 42, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.122.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077203/10.

(130095667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Kershipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 104.071.

Le bilan au 30 Septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 Juin 2013.

Référence de publication: 2013077211/10.

(130095055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

ISS Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.393.

EXTRAIT

Mr Günter Rohr a cédé toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société au profit de Reloy Limited, société de droit chypriote, enregistrée au Registre de Commerce Chypre sous le numéro HE318272, ayant son siège social au 84, Griva Digeni, Savvides Building, 1^{er} étage, bureau 102, 3101 Limassol, République de Chypre, le 10 juin 2013, de sorte que Reloy Limited est depuis le 10 juin 2013 l'associée unique de la Société et détient l'entière des 200 parts sociales de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077188/15.

(130094961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BM Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.039.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 8 mai 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Révocation, avec effet immédiat, du Conseil de surveillance, représenté par les membres suivants:

- Stéphane Bourg, commissaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Douglas Werking, commissaire, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis

- Thomas Taylor, commissaire, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis

2. Nomination au mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2013.

Référence de publication: 2013077678/19.

(130096088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

BSI-Multinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSI-Multinvest Sicav
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Francesco Molino / Guillaume André
Director / Director

Référence de publication: 2013077681/13.

(130096235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Canadian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.509.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013077682/13.

(130096110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

BEPAR Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg, 75, Fond Saint Martin.
R.C.S. Luxembourg B 142.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013077676/12.

(130096293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Bruellan Asset Management Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour BRUELLAN ASSET MANAGEMENT FUND
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliataire
Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET
- / Directeur

Référence de publication: 2013077680/16.

(130095830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Big-Oz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 668.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 164.572.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Big-Oz S.à r.l.

Référence de publication: 2013077664/16.

(130095874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

ARM Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.669.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 21 mai 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077651/13.

(130096087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Atout Image Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 68, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 161.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérante

Référence de publication: 2013077630/12.

(130095922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Ata Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.750.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013077629/13.

(130096111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 144.034.

—
EXTRAIT

Le rapport annuel audité au 31 décembre 2012, tel qu'approuvé par l'assemblée générale annuelle en date du 12 juin 2013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013077693/15.

(130095757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Core Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.589.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 30 janvier 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013077694/14.

(130096104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.901.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 November 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juin 2013.

TMF (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013077698/13.

(130095945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Courreges Investment Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 14, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 143.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Gérant

Référence de publication: 2013077697/12.

(130095921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.204.

Les statuts coordonnés au 22 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013077708/11.

(130096329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Credit Suisse Diversified Investco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.900.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 November 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juin 2013.

TMF (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013077699/13.

(130095933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Coaching International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 65.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 24 août 2012

Server Group Europe S.A. a été révoquée de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 22 206, a été élue commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2016.

Référence de publication: 2013077716/12.

(130095953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Inception Fitness, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 18, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 167.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077882/9.

(130096431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

International Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077885/9.

(130096172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Cork Supply Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.498.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cork Supply Group S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077695/11.

(130096261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

AAA Luxury and Sports Car rental S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 172.875.

Par décision du Conseil d'Administration du 07 juin 2013, Mr Geoffrey HUPKENS, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Mr Yves BIEWER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 13.06.2013.

Pour: AAA LUXURY AND SPORTS CAR RENTAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013077632/16.

(130096050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Imtech Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.622.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013077879/12.

(130096175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Morgan Stanley Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.137.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°208 du 29 janvier 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY LIQUIDITY FUNDS

Signature

Référence de publication: 2013077321/15.

(130095552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mizzen Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013077288/14.

(130095608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mohawk International (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 110.609.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013077289/12.

(130095040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mizzen Manco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013077286/14.

(130095574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Metal.Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 171.570.

Rectificatif du dépôt du 12/06/13 (L130094672)

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013077310/14.

(130095348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Maraton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 104.318.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 12 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs,

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Manuel HACK, Administrateur-Président, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 12 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour MARATON INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013077298/22.

(130095328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Monier Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.846.

—
Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au:

- 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Par conséquent, les adresses professionnelles des personnes suivantes, à savoir:

- Monsieur Ole Fritjof OLDENBURG, gérant
- Monsieur Davor PRANJIC, délégué à la gestion journalière
- Monsieur Hanno SCHULTZE-ENDEN, délégué à la gestion journalière
- Monsieur Dr. Thilo OLDIGES, délégué à la gestion journalière
- Monsieur Jörg WITTIG, délégué à la gestion journalière

sont également transférées au:

- 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Monier Finance S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013077290/22.

(130094679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Manor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.532.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANOR INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013077297/10.

(130095384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Vietnam Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 164.395.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 12 juin 2013

En date du 12 juin 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de prolonger les mandats des personnes suivantes:

- * Monsieur James D. Jameson,
- * Monsieur Timothy A. Holmes,
- * Monsieur Rolf Ruhfus,

en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- de nommer:

* Monsieur James D. Jameson, demeurant à Camino del Mar 1650, 92014 Del Mar, Etats Unis d'Amérique,
en tant que délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014 avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;

- de prolonger le mandat de G.T. Fiduciaires S.A., en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013076746/24.

(130094492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Capital Four Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.144.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 07 Juin 2013

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 07 Juin 2013, que Messieurs Eric B. Chinchon, Emmanuel Bégat et Laust Johan Johnsen ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014. Il résulte que KPMG Luxembourg a été réélu en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Capital Four Invest

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
2-4 rue Eugène Ruppert / Vertigo Building-Polaris
L-2453 Luxembourg
Andrea Schless / Murielle Antoine
- / *Managing Director*

Référence de publication: 2013076782/21.

(130094897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Kendra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 151.837.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077905/9.

(130095811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

W.P.S.-Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 55.323.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales, en date du 21 février 2013, dûment approuvée par les associés et dûment notifiée à la société, le capital social de 500.000,00 euros, représenté par 5.000 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur Dieter WISSMECK, ingénieur diplômé, demeurant à D-66663 Merzig, Wendelinusstrasse, 31	3.550 parts sociales
Monsieur Eberhard PÜTZ, économiste, demeurant à D-66693 Mettlach-Orscholz, Beethoven Weg 3	1.225 parts sociales
Monsieur Patrick SCHMIT, électrotechnicien, demeurant à L-4995 Schouweiler, 13, rue de Bascharage	<u>225 parts sociales</u>
Total: cinq mille parts sociales	5.000 parts sociales

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour extrait conforme

W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013076758/20.

(130093989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.876.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of May.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg, under the number B 161000,

2.- Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg, under the number B 161003,

3.- Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg under the number B 161004,

4.- Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg, under the number B 161008,

5.- Vision Capital Partners VII B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 1507,

6.- Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court,

Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 975,

all here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of six proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary have been annexed to the hereinafter named notarized deed of the 22nd of February 2013.

This appearing party, acting on behalf as mandatory of the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of VCP VII Luxco 6 SARL, with registered office in 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 156876, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 11th October 2010, published in the Mémorial C number 2854 of 29

th December 2010, and whose articles of incorporation have been modified several times and for the last time by deed of the undersigned notary on the 22nd of February 2013, registered in Grevenmacher, on the 1st of March 2013, under the relation GRE/2013/899, not yet published in the Mémorial C,

has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

That in the prenamed deed of the undersigned notary of the 22nd of February 2013 a material error occurred in the first resolution and consequently in article 5.1. and that the shareholders of the company proceed to the rectification of the wording as follows:

"First resolution

The share capital is increased by the amount of four hundred sixty-three thousand and thirty Euro (463,030.- EUR), in order to raise it from its present amount of one hundred forty-eight million sixty-three thousand seven hundred ninety-eight Euro (148,063,798.- EUR) to one hundred forty-eight million five hundred twenty-six thousand eight hundred twenty-eight Euro (148,526,828.- EUR)."

" 5.1. The share capital is set at one hundred forty-eight million five hundred twenty-six thousand eight hundred twenty-eight Euro (148,526,828.- EUR)."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mai.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161000,

2.- Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161003,

3.- Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161004,

4.- Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161008,

5.- Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernesey», sous le numéro 1507,

6.- Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernesey», sous le numéro 975,

toutes ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de six procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sont annexées à l'acte notarié ci-après mentionné du 22 février 2013.

Lequel comparant, agissant en qualité de mandataire des associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de VCP VII Luxco 6 SARL, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2854 du 29 décembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 22 février 2013, enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} mars 2013, sous la relation GRE/2013/899, non encore publié au Mémorial C,

a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

Que dans l'acte prémentionné du notaire soussigné du 22 février 2013 une erreur matérielle s'est produite dans la première résolution et en conséquence dans l'article 5.1. et que les associés de la société procèdent à la rectification du libellé comme suit:

"Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quatre cent soixante-trois mille et trente euros (463.030,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent quarante-huit millions soixante-trois mille trois sept cent quatre-vingt-dix huit euros (148.063.798,- EUR) à cent quarante-huit millions cinq cent vingt-six mille huit cent vingt-huit euros (148.526.828,- EUR)."

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent quarante-huit millions cinq cent vingt-six mille huit cent vingt-huit euros (148.526.828,- EUR)."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2013. Relation GRE/2013/1945. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013076751/111.

(130093950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

DB Holding S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.832.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DB trading enterprise (HK) Limited, a company having its registered office at Room 2702-3, C.C. Wu Building, No. 302-8 Hennessy Rd, Wanchai, Hong Kong, Registered in the Companies Registry under number 1903037, here represented by Mr Vincent van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "DB Holding S.à r. l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by Luxembourg laws currently in force, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests in any Luxembourg or foreign companies or enterprises, in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall validly bind the Company in all circumstances. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The Company shall also be validly bound by the signature(s) of any person(s) to whom powers shall have been delegated in accordance with the following paragraph.

The sole manager, or in the case of plurality of managers, the board of managers, may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The sole manager, or in the case of plurality of managers, the board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is at least one class A manager and one class B manager being present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by all managers present or represented at the relevant meeting.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder as his proxy.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December of each year.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company.

Each shareholder may inspect such annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of an interim statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2013.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by DB trading enterprise (HK) Limited, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The following is appointed manager A of the Company for an indefinite period:

- Mr Lee Shui-Po, manager, born on 30 August 1956 in Taiwan, having his passport copy with the No 210468125, personally residing at No. 10, 6th Street, Youshi Industrial Park East, Dajia District, Taichung City, Taiwan (R.O.C.).

2. The following is appointed manager B of the Company for an indefinite period:

- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

3. The registered office of the Company is located at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DB trading enterprise (HK) Limited, une société ayant son siège social au Room 2702-3, C.C. Wu Building, No. 302-8 Hennessy Rd, Wanchai, Hong Kong, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 1903037, ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «DB Holding S.à r. l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, dans toutes sociétés ou entreprises Luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission des titres de créances et des obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera valablement la Société en toute circonstance. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

La Société sera également valablement engagée par la ou les signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle(s) des pouvoirs ont été délégués en conformité avec le paragraphe suivant.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B étant présents.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un autre gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par tous les gérants présents et représentés au réunion en cause.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers-représentant qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de ces comptes annuels.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses

comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable intérimaire duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

DB trading enterprise (HK) Limited, prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées par voie d'apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée:

Monsieur Lee Shui-Po, directeur, né le 30 août 1956 à Taiwan, passport n°210468125, demeurant au No. 10, 6th Street, Youshi Industrial Park East, Dajia District, Taichung City, Taiwan (R.O.C.).

2) Est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

3) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2013. Relation: DIE/2013/6760. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076993/424.

(130094687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Trinity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.826.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-second day of May.

Before Maitre Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Trinity Investments S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013. Subscription AND Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Second resolution The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize. Le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Trinity Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérante de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2013. Relation GRE/2013/2168. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013076724/350.

(130094614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Valotel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.078.

L'an deux mille treize.

Le dix-huit avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALOTEL EUROPE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 140.078,

Constituée aux termes d'un acte par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1884 du 31 juillet 2008.

Dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 364 du 18 février 2009.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette. Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT (26.480) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de vingt-six millions quatre cent quatre-vingt mille euros (€ 26.480.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories d'Administrateurs: des Administrateurs de catégorie A et des Administrateurs de catégorie B;

a. Nomination en tant qu'Administrateur de catégorie A de:

- Monsieur Pascal DONAT, Administrateur de Sociétés, né à Annecy (F), le 7 février 1963, demeurant au 303, avenue Victor Hugo, F-26000 Valence, Son mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014

b. Attribution de la catégorie B aux Administrateurs suivants:

- Société S.G.A. Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118, représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur;

- Société FMS Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101240, représentant permanent Monsieur Daniel FELLER, employé privé, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Leur mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

2. Nomination d'un nouvel administrateur de catégorie A, Madame Laurence DONAT, ép. HUNCKLER, Administrateur de Sociétés, née à Annecy (F), le 29 décembre 1965, demeurant au 105, rue Pierre Corneille, F-69003 Lyon;

3. Refonte des statuts de la Société pour y refléter toutes les modifications reprises ci-dessus.

4. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'Administrateurs: des Administrateurs de catégorie A et des Administrateurs de catégorie B.

- Est attribuée la catégorie A à l'administrateur suivant:

* Monsieur Pascal DONAT, Administrateur de Sociétés, né à Annecy (F), le 7 février 1963, demeurant au 303, avenue Victor Hugo, F-26000 Valence,

* Son mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

- Est attribuée la catégorie B aux administrateurs suivants:

* Société S.G.A. Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118, représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur;

* Société FMS Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101240, représentant permanent Monsieur Daniel FELLER, employé privé, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Leur mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur de catégorie A:

Madame Laurence DONAT, ép. HUNCKLER, Administrateur de Sociétés, née à Annecy (F), le 29 décembre 1965, demeurant au 105, rue Pierre Corneille, F-69003 Lyon.

Son mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour y refléter toutes les modifications reprises ci-dessus de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de VALOTEL EUROPE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Siège social

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences, ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet d'effectuer toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier détenu directement ou indirectement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT-SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 26.480.000,-) représenté par VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS (26.480) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, divisées en:

- 24.600 (vingt-quatre mille six cents) actions de classe A lesquelles sont définies à l'article 6;
- 1.880 (mille huit cent quatre-vingts) actions de classe B lesquelles sont définies à l'article 7.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement, de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions réparties comme suit:

- 24.600 actions de classe A d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune;
- 25.400 actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de six (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions de catégorie B avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Les actions de classe A sont des actions, soumises aux dispositions des présents statuts, bénéficiant de droits ordinaires conformément aux dispositions légales.

Les actions de classe A émises lors de la constitution sont assorties de 2.399 bons de souscriptions d'actions de classe B telles que définies à l'article 7.

Art. 7. Les actions de classe B sont des actions soumises aux dispositions des présents statuts, bénéficiant de droits ordinaires conformément aux dispositions légales. Toutefois, la société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées de classe B dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Gestion - Administration de la société

Art. 8. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, répartis en deux catégories A et catégorie B.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires, convertibles ou non, pour un montant maximum d'EUR 25.400.000 (vingt cinq millions quatre cent mille euros).

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non-actionnaires..

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A accompagnée de la signature d'un administrateur de catégorie B ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Surveillance

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Exercice social

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Si il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec

Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2013. Relation: EAC/2013/5577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013076750/199.

(130094582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Yerry, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.636.

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-eighth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Yerry S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 146 636 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated May 27, 2009, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" under number 1301, on July 7, 2009 and restated on June 30, 2009 published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" under number 1476, on July 30, 2009.

The meeting is presided by Mr Charles KRIER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

I.- The shareholders presents or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 1,000 (one thousand) shares without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change annual general meeting's date of the Company;
2. Subsequent amendment of article 23 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing parties took the following resolutions:

First resolution:

The shareholders decide to change the annual general meeting's date of the Company to fix it on the fourth Tuesday of March, at noon.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article twenty-three (23) of the articles of association is modified and now reads as follows:

« **Art. 23. Powers. Invitations.** When called in conformity with the requirements, the general meeting of shareholders of the company will represent all shareholders in the company. It will have the widest possible powers to order, undertake or ratify all instruments concerning the company's operations. The general meetings will be called by the executive board at the request of shareholders representing at least 20% (twenty percent) of the shareholders' equity, and must be held within a period of one month. The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg, at the company's head office or any other location in Luxembourg detailed in the invitation, on the fourth Tuesday of March, at 12 PM.

If this day falls on a state holiday, the annual general meeting will be held on the next working day.

Other general meetings of shareholders may be held at the times and venues specified in the meeting invitations."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately thousand five hundred euros.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société "Yerry", société anonyme (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 146 636, constituée suivant acte reçu le 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1301, du 7 juillet 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1476, du 30 juillet 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles KRIER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 2.- Modification afférente de l'article 23 des statuts.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'assemblée a décidé de modifier la date de l'assemblée annuelle pour la fixer au quatrième mardi du mois de mars à midi.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 23. Pouvoirs, Convocation.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration sur demande d'actionnaires représentant 20 % (vingt pour cent) au moins du capital social de sorte qu'elles soient tenues dans le délai d'un mois. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois de mars à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R.UHL, C.KRIER, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/25967.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013076769/110.

(130094256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Delfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 520.929.950,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.420.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Delfin S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, which transferred its registered seat from Italy to Luxembourg on 29 June 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-1634 of 29 August 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, of 13 December 2012, published in the Mémorial, Nr. C-508 of 1 March 2013.

The meeting was presided by Mr Leonardo Del Vecchio, businessman, professionally residing in Montecarlo.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Romolo Bardin, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The holder of the voting rights (either as holder of usufruct rights or as owner) represented and the number of voting rights or shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the holder of the voting rights (either as holder of usufruct rights or as owner) of all the shares, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, the entire share capital of the Company (ordinary shares and PESCS) was represented at the general meeting and holder of the voting rights (either as holder of usufruct rights or as owner) of all

the shares of all the shares of the Company declared that he had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The items of the agenda on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Amendment of articles 7.2.. and 15.3. of the articles of association of the Company as follows:

" **7.2.** No transfer of Securities may be effected or take place: (a) among two or more Securityholders, unless previously approved by the general meeting of the Shareholders with the favourable vote of at least two-thirds of the Shares entitled to vote at such meeting; or (b) among one or more Securityholders and one or more independent third parties, unless previously approved by the general meeting of the Shareholders with the favourable vote of at least eighty-five percent (85%) of the Shares entitled to vote at such meeting."

" **15.3.** However, resolutions to amend or modify these Articles or to dissolve and liquidate the Company are validly adopted only if approved by a majority of Shareholders representing at least eighty-five percent (85%) of the Shares entitled to vote at such meeting."

2. Appointment of Mr. Giovanni Giallombardo as additional class B manager of the Company for an unlimited duration and amendment of article 9 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 9. Board of managers.**

9.1 The Company is managed by a board composed of five (5) managers as follows:

(a) Mr. Leonardo Del Vecchio, born in Milan (Italy) on 22 May 1935, with professional address at 24 avenue Princesse Grace, MC 98000, Montecarlo;

(b) Mr. Sergio Erede, born in Firenze (Italy) on 14 August 1940, with professional address at Via Barozzi 1, 20122 Milan, Italy;

(c) Mr. Romolo Bardin, born in Belluno (Italy) on 23 April 1978, with professional address at 2, Rue Paul Palgen, L-2358, Luxembourg;

(d) Mr. Aloyse May, born in Strasbourg (France) on 16 July 1954, with professional address at 2 rue Eugene Ruppert, Luxembourg L-2354, Luxembourg; and

(e) Mr. Giovanni Giallombardo, born in Gioia del Colle, Bari, (Italy), on 21 December 1955, with professional address at 11, rue M.L. Schrobilgen, L-2526, Luxembourg.

Without prejudice to the provisions of article 9.3 below, the managers of the Company set out above shall remain in office for an undefined term.

Mr. Leonardo Del Vecchio is appointed as "A Manager", while all other members of the board (including managers appointed pursuant to article 9.2 below) are appointed as "B Managers" of the Company.

9.2 Until Mr. Leonardo Del Vecchio is the holder of more than fifty percent (50%) of the voting rights of the Company, the general meeting of the Shareholders may appoint, at any time and in one or more times, up to three (3) observers

The observers shall be invited to all the meetings of the board of managers, may attend and speak at such meetings but shall not have any voting right. If more than one (1) observer is appointed, he/she shall be ranked to be either the first (1st), the second (2nd) or the third (3rd) observer.

Any B Manager ceasing from office for any reason other than dismissal pursuant to article 9.4 below, shall be automatically replaced by the highest ranking observer, effective as of the date on which the B Manager has ceased from office and article 9.1. shall automatically be considered as amended by the addition of the highest ranking observer to the list of managers of the Company.

9.3 Upon Mr. Leonardo Del Vecchio ceasing to hold more than fifty percent (50%) of the voting rights of the Company or to be a manager thereof (including in case of incapacity), the following shall apply:

(a) the eldest B Manager of the Company or such other B Manager as may have been designated by Mr. Leonardo Del Vecchio in a written statement addressed to the Company shall automatically cease from office effective as of the date on which Mr. Leonardo Del Vecchio will have ceased to hold more than fifty per cent (50%) of the voting rights of the Company or to be a manager thereof;

(b) the board of managers will continue in office and will automatically be composed solely of the remaining three members indicated in article 9.1 above (or any replacement thereof); and

(c) the members of the board of managers shall all have the same rights and powers.

9.4 One or more or all of the B Managers may be dismissed ad nutum, at any time, by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company amending the provisions of article 9.1 above adopted with the majority set forth in article 15.3 below, provided that such resolution contains also, and provides for, the simultaneous appointment of the new manager(s) who shall take office simultaneously with the termination of the manager(s) so dismissed.

9.5 Save when the managers who has ceased from office is Mr. Leonardo Del Vecchio (in which case the number of the members of the board shall be automatically reduced from five (5) to three (3) in accordance with article 9.3 above),

in the event that a manager of the Company ceases from office other than by way of dismissal pursuant to article 9.4 above and is not replaced by an observer appointed as manager pursuant to article 9.2 preceding, the general meeting of the Shareholders shall appoint a new manager in substitution of the ceased one by means of a resolution adopted with the majority set forth in article 15.3 below and the ceased manager shall remain in office until his successor has been so appointed.

9.6 Any resolution of the general meeting of the Shareholders appointing one or more new manager(s) in substitution of the ones referred to in article 9.1 above may specify the term of office of such manager(s), provided that, in the absence of such specification, the new manager(s) shall be deemed to have been appointed for an undefined term.

9.7 Any resolution of the general meeting of the Shareholders appointing one or more observer(s) may specify the term of office of such observer(s), provided that, in the absence of such specification, the observer(s) shall be deemed to have been appointed for an undefined term."

3. Amendment of article 11 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers and observers (if any) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers and observers (if any) are present or represented at the meeting and if they acknowledge to be duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers and each observer (if any).

11.4 Any manager and observer (if any) may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager or observer (as the case may be) as his proxy. A manager or observer may represent one or more other managers or observers (as the case may be).

11.5 If the board of managers is composed of an A manager and one or more B managers, the board of managers can validly deliberate and act only if the A manager and a number of B managers such that, when added to the A manager, constitutes the majority of the board, are present in person or pursuant to article 11.6 below or represented by proxy at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

11.6 If the board of managers is composed of managers having the same rights and powers pursuant to article 9.4 above, the board of managers can validly resolve upon the matters submitted to it only if at least the majority of the members of the board are present or represented by proxy at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly adopted only if approved with the favorable vote of at least two-thirds of the members of the board.

11.7 Any manager and observer may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all persons in attendance to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person.

11.8 Written (circular) resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if adopted at a meeting duly convened and held. Such signatures may be affixed to a single copy or to multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

11.9 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to amend articles 7.2. and 15.3. of the articles of association of the Company as follows:

" **7.2.** No transfer of Securities may be effected or take place: (a) among two or more Securityholders, unless previously approved by the general meeting of the Shareholders with the favourable vote of at least two-thirds of the Shares entitled to vote at such meeting; or (b) among one or more Securityholders and one or more independent third parties, unless previously approved by the general meeting of the Shareholders with the favourable vote of at least eighty-five per cent (85%) of the Shares entitled to vote at such meeting."

" **15.3.** However, resolutions to amend or modify these Articles or to dissolve and liquidate the Company are validly adopted only if approved by a majority of Shareholders representing at least eighty-five per cent (85%) of the Shares entitled to vote at such meeting."

Second resolution

The meeting resolved to appoint Mr. Giovanni Giallombardo as additional class B manager of the Company for an unlimited duration and to amend article 9 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company is managed by a board composed of five (5) managers as follows:

- (a) Mr. Leonardo Del Vecchio, born in Milan (Italy) on 22 May 1935, with professional address at 24 avenue Princesse Grace, MC 98000, Montecarlo;
- (b) Mr. Sergio Erede, born in Firenze (Italy) on 14 August 1940, with professional address at Via Barozzi 1, 20122 Milan, Italy;
- (c) Mr. Romolo Bardin, born in Belluno (Italy) on 23 April 1978, with professional address at 2, Rue Paul Palgen, L-2358, Luxembourg;
- (d) Mr. Aloyse May, born in Strasbourg (France) on 16 July 1954, with professional address at 2 rue Eugene Ruppert, Luxembourg L-2354, Luxembourg; and
- (e) Mr. Giovanni Giallombardo, born in Gioia del Colle, Bari, (Italy), on 21 December 1955, with professional address at 11, rue M.L. Schrobilgen, L-2526, Luxembourg.

Without prejudice to the provisions of article 9.3 below, the managers of the Company set out above shall remain in office for an undefined term.

Mr. Leonardo Del Vecchio is appointed as "A Manager", while all other members of the board (including managers appointed pursuant to article 9.2 below) are appointed as "B Managers" of the Company.

9.2 Until Mr. Leonardo Del Vecchio is the holder of more than fifty percent (50%) of the voting rights of the Company, the general meeting of the Shareholders may appoint, at any time and in one or more times, up to three (3) observers

The observers shall be invited to all the meetings of the board of managers, may attend and speak at such meetings but shall not have any voting right. If more than one (1) observer is appointed, he/she shall be ranked to be either the first (1st), the second (2nd) or the third (3rd) observer.

Any B Manager ceasing from office for any reason other than dismissal pursuant to article 9.4 below, shall be automatically replaced by the highest ranking observer, effective as of the date on which the B Manager has ceased from office and article 9.1. shall automatically be considered as amended by the addition of the highest ranking observer to the list of managers of the Company.

9.3 Upon Mr. Leonardo Del Vecchio ceasing to hold more than fifty percent (50%) of the voting rights of the Company or to be a manager thereof (including in case of incapacity), the following shall apply:

- (a) the eldest B Manager of the Company or such other B Manager as may have been designated by Mr. Leonardo Del Vecchio in a written statement addressed to the Company shall automatically cease from office effective as of the date on which Mr. Leonardo Del Vecchio will have ceased to hold more than fifty per cent (50%) of the voting rights of the Company or to be a manager thereof;
- (b) the board of managers will continue in office and will automatically be composed solely of the remaining three members indicated in article 9.1 above (or any replacement thereof); and
- (c) the members of the board of managers shall all have the same rights and powers.

9.4 One or more or all of the B Managers may be dismissed ad nutum, at any time, by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company amending the provisions of article 9.1 above adopted with the majority set forth in article 15.3 below, provided that such resolution contains also, and provides for, the simultaneous appointment of the new manager(s) who shall take office simultaneously with the termination of the manager(s) so dismissed.

9.5 Save when the managers who has ceased from office is Mr. Leonardo Del Vecchio (in which case the number of the members of the board shall be automatically reduced from five (5) to three (3) in accordance with article 9.3 above), in the event that a manager of the Company ceases from office other than by way of dismissal pursuant to article 9.4 above and is not replaced by an observer appointed as manager pursuant to article 9.2 preceding, the general meeting of the Shareholders shall appoint a new manager in substitution of the ceased one by means of a resolution adopted with the majority set forth in article 15.3 below and the ceased manager shall remain in office until his successor has been so appointed.

9.6 Any resolution of the general meeting of the Shareholders appointing one or more new manager(s) in substitution of the ones referred to in article 9.1 above may specify the term of office of such manager(s), provided that, in the absence of such specification, the new manager(s) shall be deemed to have been appointed for an undefined term.

9.7 Any resolution of the general meeting of the Shareholders appointing one or more observer(s) may specify the term of office of such observer(s), provided that, in the absence of such specification, the observer(s) shall be deemed to have been appointed for an undefined term."

Third resolution

The meeting resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers and observers (if any) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers and observers (if any) are present or represented at the meeting and if they acknowledge to be duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers and each observer (if any).

11.4 Any manager and observer (if any) may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager or observer (as the case may be) as his proxy. A manager or observer may represent one or more other managers or observers (as the case may be).

11.5 If the board of managers is composed of an A manager and one or more B managers, the board of managers can validly deliberate and act only if the A manager and a number of B managers such that, when added to the A manager, constitutes the majority of the board, are present in person or pursuant to article

11.6 below or represented by proxy at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

11.6 If the board of managers is composed of managers having the same rights and powers pursuant to article 9.4 above, the board of managers can validly resolve upon the matters submitted to it only if at least the majority of the members of the board are present or represented by proxy at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly adopted only if approved with the favorable vote of at least two-thirds of the members of the board.

11.7 Any manager and observer may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all persons in attendance to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person.

11.8 Written (circular) resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if adopted at a meeting duly convened and held. Such signatures may be affixed to a single copy or to multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

11.9 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,400.-EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenu une assemblée générale extraordinaire des associés de «Delfin S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 117.420 qui a transféré son siège social d'Italie vers le Luxembourg le 29 juin 2006 suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à l'époque à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1634 du 29 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, du 13 décembre 2012 publié au Mémorial, numéro C-508 du 1^{er} mars 2013.

L'assemblée a été présidée par M Leonardo Del Vecchio, homme d'affaires, résidant professionnellement à Montecarlo.

A été nommé secrétaire et scrutateur M. Romolo Bardin, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Le détenteur des droits de vote (soit comme usufruitier, soit comme propriétaire) représentés et le nombre de doit de vote et parts sociales détenus par lui indiqués sur une liste de présence signée par le détenteur des droits de vote (en tant que détenteur des droits d'usufruit ou en tant qu'associé) sur toutes les parts sociales de la Société, le président, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que l'entiereté du capital social de la Société (parts sociales ordinaires et PESCS) est représenté à l'assemblée générale et le détenteur des droits de vote (en tant que détenteur des droits d'usufruit ou en tant que propriétaire) sur toutes les parts sociales de la Société déclare qu'il a eu connaissance préalable de l'ordre

du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification des articles 7.2. et 15.3. des statuts de la Société de la manière suivante:

« **7.2.** Aucune cession de Valeurs Mobilières ne pourra être effectuée ou avoir lieu entre: (a) deux ou plusieurs Porteurs de Valeurs Mobilières, sauf accord préalable de l'assemblée générale des Associés avec le vote favorable d'au moins de deux tiers des Parts Sociales ayant le droit de vote à cette assemblée; ou (b) un ou plusieurs Porteurs de Valeurs Mobilières et un ou plusieurs tiers indépendants, sauf accord préalable de l'assemblée générale des Associés avec le vote favorable d'au moins de quatre-vingt-cinq pourcents (85%) des Parts Sociales ayant le droit de vote à cette assemblée.»

« **15.3.** Toutefois, les résolutions prises afin d'amender ou de modifier les présents Statuts ou afin de dissoudre et de liquider la Société, seront valablement adoptées uniquement si elles sont approuvées par des Associés représentant au moins quatre-vingt-cinq pourcents (85%) des Parts Sociales ayant le droit de vote.»

2. Nomination de M. Giovanni Giallombardo en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée et modification de l'article 9 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un conseil composé de cinq (5) gérants comme suit:

(a) M. Leonardo Del Vecchio, né à Milan (Italie) le 22 mai 1935, demeurant professionnellement au 24 avenue Princesse Grace, MC 98000, Montecarlo;

(b) M. Sergio Erede, né à Florence (Italie) le 14 août 1940, demeurant professionnellement au 1, Via Barozzi, 20122 Milan, Italie;

(c) M. Romolo Bardin, né à Belluno (Italie) le 23 avril 1978, demeurant professionnellement au 28, rue Palgen, L-2453 Luxembourg;

(d) M. Aloyse May, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954, demeurant professionnellement au 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

(e) M. Giovanni Giallombardo, né à Gioia del Colle, Bari (Italie) le 21 décembre 1955, demeurant professionnellement au 11, rue M.L. Schrobildgen, L-2526 Luxembourg.

Sans préjudice des dispositions de l'article 9.3 ci-dessous, les gérants de la Société définis ci-dessus resteront en fonction pendant une durée indéterminée.

M. Leonardo Del Vecchio est nommé comme «Gérant A», tandis que les autres membres du conseil (y compris les gérants nommés conformément à l'article 9.2 ci-dessous) sont nommés comme «Gérants B» de la Société.

9.2 Tant que M. Leonardo Del Vecchio soit détenteur de plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote dans la Société, l'assemblée générale des Associés pourra nommer, à n'importe quel moment et en une ou plusieurs fois, jusqu'à trois (3) observateurs.

Les observateurs devront être convoqués à toutes les réunions du conseil de gérance, pourront assister et parler lors de ces réunions, mais n'auront pas de droits de vote. Si plus d'un (1) observateur est nommé, il/elle sera rangé soit comme premier (1^{er}), deuxième (2^{ème}) ou troisième (3^{ème}) observateur.

Chaque Gérant B cessant ses fonctions, pour une raison autre que par révocation conformément à l'article 9.4 ci-dessous sera automatiquement remplacé par l'observateur ayant le rang le plus élevé à compter de la date de cessation des fonctions du Gérant B et l'article 9.1 sera automatiquement considéré comme étant modifié par l'addition de l'observateur ayant le rang le plus élevé à la liste des gérants de la Société.

9.3 Dans le cas où M. Leonardo Del Vecchio cessera de détenir plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote dans la Société ou d'être un gérant de celle-ci (y compris en cas d'incapacité), il sera procédé comme suit:

(a) le plus âgé des Gérants B de la Société, ou tout Gérant B désigné par M. Leonardo Del Vecchio dans une déclaration écrite faite à la Société, devra automatiquement cesser ses fonctions à compter de la date à laquelle M. Leonardo Del Vecchio aura cessé de détenir plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote dans la Société ou d'être un gérant de cette dernière;

(b) le conseil de gérance continuera ses fonctions et sera automatiquement composé des trois membres restants indiqués à l'article 9.1 ci-dessus (ou tout remplacement de ceux-ci); et

(c) les membres du conseil de gérance auront les mêmes droits et pouvoirs.

9.4 Un, plusieurs ou tous les Gérants B sont révocables ad nutum sur décision de l'assemblée générale des Associés de la Société modifiant les dispositions de l'article 9.1 ci-dessus et adoptée à la majorité indiquée à l'article 15.3 ci-dessous, à condition que cette résolution inclue et prévoit la nomination simultanée d'un ou de nouveaux gérants qui prendront leur fonction en remplacement de la/des personne(s) révoquée(s).

9.5 Sauf lorsque le gérant qui a cessé ses fonctions est M. Leonardo Del Vecchio (dans quel cas le nombre de membres du conseil sera automatiquement réduit de cinq (5) à trois (3) conformément à l'article 9.3 ci-dessus), dans le cas où un

gérant de la Société cesse ses fonctions pour une raison autre que par révocation conformément à l'article 9.4 ci-dessus et n'est pas remplacé par un observateur conformément à l'article 9.2 ci-dessus, l'assemblée générale des Associés nommera un gérant, substituant celui qui a cessé ses fonctions, par une résolution adoptée selon les conditions de majorité indiquées à l'article 15.3 ci-dessous et le gérant cessionnaire cessera ses fonctions jusqu'à la nomination de son successeur.

9.6 Toute résolution de l'assemblée générale des Associés portant sur la nomination d'un ou plusieurs nouveaux gérants substituant ceux mentionnés à l'article 9.1 ci-dessus, devra déterminer le terme des fonctions de ces nouveaux gérants, sauf si, dans l'absence d'une telle détermination, les nouveaux gérants sont réputés avoir été nommés pour une durée indéterminée.

9.7 Toute résolution de l'assemblée générale des Associés portant sur la nomination d'un ou plusieurs observateurs, devra déterminer le terme des fonctions de ces nouveaux observateurs, sauf si, dans l'absence d'une telle détermination, les observateurs sont réputés avoir été nommés pour une durée indéterminée.»

3. Modification des articles 7.2. et 15.3. des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 11. Procédure.**

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Il sera donné à tous les gérants et observateurs (s'il y en a) un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance et tous les observateurs (s'il y en a) sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et d'avoir entière connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation moyennant l'accord de chaque membre du conseil de gérance et chaque observateur (s'il y en a) donné par écrit, que ce par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

11.4. Tout gérant et tout observateur (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant ou un autre observateur (s'il y en a) comme son mandataire. Un gérant ou observateur peut représenter un ou plusieurs autres gérants ou observateurs (selon le cas).

11.5. Si le conseil de gérance est composé d'un gérant A et d'un ou plusieurs gérants B, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si le gérant A et un nombre de gérants B qui, additionné au gérant A, constituent la majorité du conseil de gérance, sont présents en personne ou conformément à l'article 11.6 ci-dessous ou représentés en vertu d'une procuration à la réunion. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix.

11.6. Si le conseil de gérance est composé de gérants ayant les mêmes droits et les mêmes pouvoirs conformément à l'article 9.4 ci-dessus, le conseil de gérance peut valablement statuer sur les sujets qui lui sont soumis seulement si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée en vertu d'une procuration à la réunion. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées uniquement si elles ont été approuvées par au moins deux tiers des membres du conseil.

11.7. Tout gérant et observateur peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication, permettant à toutes les personnes présentes de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne.

11.8. Les résolutions écrites (circulaires) signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et contraignantes comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou télécopie.

11.9 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier Les articles 7.2. et 15.3. des statuts de la Société de la manière suivante:

« **7.2.** Aucune cession de Valeurs Mobilières ne pourra être effectuée ou avoir lieu entre: (a) deux ou plusieurs Porteurs de Valeurs Mobilières, sauf accord préalable de l'assemblée générale des Associés avec le vote favorable d'au moins de deux tiers des Parts Sociales ayant le droit de vote à cette assemblée; ou (b) un ou plusieurs Porteurs de Valeurs Mobilières et un ou plusieurs tiers indépendants, sauf accord préalable de l'assemblée générale des Associés avec le vote favorable d'au moins de quatre-vingt-cinq pourcents (85%) des Parts Sociales ayant le droit de vote à cette assemblée.»

« **15.3.** Toutefois, les résolutions prises afin d'amender ou de modifier les présents Statuts ou afin de dissoudre et de liquider la Société, seront valablement adoptées uniquement si elles sont approuvées par des Associés représentant au moins quatre-vingt-cinq pourcents (85%) des Parts Sociales ayant le droit de vote.»

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer M. Giovanni Giallombardo en tant que gérant de classe B supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée et de modifier l'article 9 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un conseil composé de cinq (5) gérants comme suit:

(a) M. Leonardo Del Vecchio, né à Milan (Italie) le 22 mai 1935, demeurant professionnellement au 24 avenue Princesse Grace, MC 98000, Montecarlo;

(b) M. Sergio Erede, né à Florence (Italie) le 14 août 1940, demeurant professionnellement au 1, Via Barozzi, 20122 Milan, Italie;

(c) M. Romolo Bardin, né à Belluno (Italie) le 23 avril 1978, demeurant professionnellement au 28, rue Palgen, L-2453 Luxembourg;

(d) M. Aloyse May, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954, demeurant professionnellement au 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

(e) M. Giovanni Giallombardo, né à Gioia del Colle, Bari (Italie) le 21 décembre 1955, demeurant professionnellement au 11, rue M.L. Schrobildgen, L-2526 Luxembourg.

Sans préjudice des dispositions de l'article 9.3 ci-dessous, les gérants de la Société définis ci-dessus resteront en fonction pendant une durée indéterminée.

M. Leonardo Del Vecchio est nommé comme «Gérant A», tandis que les autres membres du conseil (y compris les gérants nommés conformément à l'article 9.2 ci-dessous) sont nommés comme «Gérants B» de la Société.

9.2 Tant que M. Leonardo Del Vecchio soit détenteur de plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote dans la Société, l'assemblée générale des Associés pourra nommer, à n'importe quel moment et en une ou plusieurs fois, jusqu'à trois (3) observateurs.

Les observateurs devront être convoqués à toutes les réunions du conseil de gérance, pourront assister et parler lors de ces réunions, mais n'auront pas de droits de vote. Si plus d'un (1) observateur est nommé, il/elle sera rangé soit comme premier (1^{er}), deuxième (2^{ème}) ou troisième (3^{ème}) observateur.

Chaque Gérant B cessant ses fonctions, pour une raison autre que par révocation conformément à l'article 9.4 ci-dessous sera automatiquement remplacé par l'observateur ayant le rang le plus élevé à compter de la date de cessation des fonctions du Gérant B et l'article 9.1 sera automatiquement considéré comme étant modifié par l'addition de l'observateur ayant le rang le plus élevé à la liste des gérants de la Société.

9.3 Dans le cas où M. Leonardo Del Vecchio cessera de détenir plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote dans la Société ou d'être un gérant de celle-ci (y compris en cas d'incapacité), il sera procédé comme suit:

(a) le plus âgé des Gérants B de la Société, ou tout Gérant B désigné par M. Leonardo Del Vecchio dans une déclaration écrite faite à la Société, devra automatiquement cesser ses fonctions à compter de la date à laquelle M. Leonardo Del Vecchio aura cessé de détenir plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote dans la Société ou d'être un gérant de cette dernière;

(b) le conseil de gérance continuera ses fonctions et sera automatiquement composé des trois membres restants indiqués à l'article 9.1 ci-dessus (ou tout remplacement de ceux-ci); et

(c) les membres du conseil de gérance auront les mêmes droits et pouvoirs.

9.4 Un, plusieurs ou tous les Gérants B sont révocables ad nutum sur décision de l'assemblée générale des Associés de la Société modifiant les dispositions de l'article 9.1 ci-dessus et adoptée à la majorité indiquée à l'article 15.3 ci-dessous, à condition que cette résolution inclue et prévoit la nomination simultanée d'un ou de nouveaux gérants qui prendront leur fonction en remplacement de la/des personne(s) révoquée(s).

9.5 Sauf lorsque le gérant qui a cessé ses fonctions est M. Leonardo Del Vecchio (dans quel cas le nombre de membres du conseil sera automatiquement réduit de cinq (5) à trois (3) conformément à l'article 9.3 ci-dessus), dans le cas où un gérant de la Société cesse ses fonctions pour une raison autre que par révocation conformément à l'article 9.4 ci-dessus et n'est pas remplacé par un observateur conformément à l'article 9.2 ci-dessus, l'assemblée générale des Associés nommera un gérant, substituant celui qui a cessé ses fonctions, par une résolution adoptée selon les conditions de majorité indiquées à l'article 15.3 ci-dessus et le gérant cessionnaire cessera ses fonctions jusqu'à la nomination de son successeur.

9.6 Toute résolution de l'assemblée générale des Associés portant sur la nomination d'un ou plusieurs nouveaux gérants substituant ceux mentionnés à l'article 9.1 ci-dessus, devra déterminer le terme des fonctions de ces nouveaux gérants, sauf si, dans l'absence d'une telle détermination, les nouveaux gérants sont réputés avoir été nommés pour une durée indéterminée.

9.7 Toute résolution de l'assemblée générale des Associés portant sur la nomination d'un ou plusieurs observateurs, devra déterminer le terme des fonctions de ces nouveaux observateurs, sauf si, dans l'absence d'une telle détermination, les observateurs sont réputés avoir été nommés pour une durée indéterminée.»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 11. Procédure.**

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Il sera donné à tous les gérants et observateurs (s'il y en a) un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance et tous les observateurs (s'il y en a) sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et d'avoir entière connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation moyennant l'accord de chaque membre du conseil de gérance et chaque observateur (s'il y en a) donné par écrit, que ce par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

11.4. Tout gérant et tout observateur (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant ou un autre observateur (s'il y en a) comme son mandataire. Un gérant ou observateur peut représenter un ou plusieurs autres gérants ou observateurs (selon le cas).

11.5. Si le conseil de gérance est composé d'un gérant A et d'un ou plusieurs gérants B, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si le gérant A et un nombre de gérants B qui, additionné au gérant A, constituent la majorité du conseil de gérance, sont présents en personne ou conformément à l'article 11.6 ci-dessous ou représentés en vertu d'une procuration à la réunion. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix.

11.6. Si le conseil de gérance est composé de gérants ayant les mêmes droits et les mêmes pouvoirs conformément à l'article 9.4 ci-dessus, le conseil de gérance peut valablement statuer sur les sujets qui lui sont soumis seulement si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée en vertu d'une procuration à la réunion. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées uniquement si elles ont été approuvées par au moins deux tiers des membres du conseil.

11.7. Tout gérant et observateur peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication, permettant à toutes les personnes présentes de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne.

11.8. Les résolutions écrites (circulaires) signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et contraignantes comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou télécopie.

11.9 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à 1.400,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. DEL VECCHIO, R. BARDIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2013. Relation: DIE/2013/6769. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076994/467.

(130094817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Generali Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.407.

L'an deux-mil treize, le trente et un mai.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique (l'"Assemblée") de GENERALI LUXEMBOURG (la "Société"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 janvier 2012, numéro 226. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Léonie Grethen susmentionnée, le 26 novembre 2012, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 306 le 7 février 2013 (les "Statuts").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle Detraux, responsable juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le bureau, ci-après le "Bureau").

Le Bureau ainsi constitué, instrumentaire d'acter: le Président expose et prie le notaire

I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que les cinquante-cinq millions (55.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société de cinquante-cinq millions d'euros (EUR 55.000.000,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut prendre les résolutions sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

Ladite liste de présence, signée par l'associé unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec la procuration pour y être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société dont la valeur actuelle est de cinquante-cinq millions d'euros (EUR 55.000.000,-) représenté par cinquante-cinq millions (55.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), afin d'obtenir un capital social d'un montant de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,-), représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

2. Acceptation de la souscription de vingt millions (20.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale de la Société et libéré d'un quart par un apport en numéraire de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

3. Emission de vingt millions (20.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale afin d'élever le nombre total à soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3) ci-dessus.

5. Divers.

III. L'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel à un montant de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,-), représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution Souscription - Paiement

L'associé unique, dûment représenté, déclare souscrire à l'intégralité des vingt millions (20.000.000) d'actions nouvellement émises pour un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) et les libère d'un quart en espèces.

L'augmentation de capital a ainsi été payée d'un quart au moyen d'un apport en numéraire de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'émettre vingt millions (20.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale de sorte de porter le nombre total à soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

Quatrième résolution

L'article 5 des statuts de la Société est modifié afin de se lire comme suit après la modification:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,-), divisé en soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions sociales sans désignation de valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour être affecté à la réserve légale".

Estimation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille euros (EUR 6.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ces comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Detraux, Drauth, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25076.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077099/81.

(130095633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Squarepoint Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.030.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Squarepoint Fund SCA SICAV SIF

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077481/13.

(130095143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Plurimedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 83.227.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 avril 2012.

Les mandats des administrateurs catégorie B de Messieurs Frédéric MONCEAU et Karl LOUARN (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

Le mandat d'administrateur catégorie A de Monsieur Miguel PAIS DO AMARAL (demeurant: 107, rua das Amoreiras P-1250-021 Lisboa) est renouvelé pour une période de six ans.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Massimo GILOTTI (demeurant 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction d'administrateur catégorie B pour une période de six ans en remplacement de Monsieur Joeri STEEMAN.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Massimo GILOTTI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013077391/20.

(130095116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

International Ventures Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.657.

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 26657), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 1994, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 180 du 7 mai 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 1211 du 6 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les quatre mille (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée confère décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2013 à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Merlis S. à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26030. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077180/65.

(130095087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

MC Invest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.620.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Sociale le 5 juin 2013

En date du 5 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Frédéric Durand, de Madame Valérie Blot, de Monsieur Stéphane Herpe et de Monsieur Gilles Guesdon en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MC Invest

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013077302/16.

(130095352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 15 mai 2013

En date du 15 mai 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Anders HVIDE de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 3 mai 2013;

- de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

* Monsieur Carl-Michael RAIHLE, administrateur

* Monsieur Matti KINNUNEN, administrateur

* Monsieur Briger SOLBERG, administrateur

* Monsieur Stuart PETTIFOR, administrateur

* Monsieur Tuomo MAKELA, administrateur

* Ernst & Young, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Northland Resources SA

Signature

Référence de publication: 2013077332/23.

(130094686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.